

Le magazine de l'Association suisse
de l'asphalte «asphaltsuisse».

asphaltsuisse

04
2023

NEWS LETTER



ASSOCIATION
INTERNE

PROGRAMME
CONFÉRENCE 2024

LA DÉCARBONISATION DE L'ÉCONOMIE : UNE MISE À JOUR

Le point sur la loi sur le climat et l'innovation LIC

Vous trouverez désormais ici le nouvel éditorial. Il s'agit de points de vue et d'opinions, mais aussi des déclarations de l'Association asphalttsuisse sur des thèmes actuels de notre branche.

02

ÉDITORIAL

Chers membres, chers partenaires et personnes intéressées

Une année riche en événements touche à sa fin et, au nom de l'association asphalttsuisse, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre soutien et votre collaboration continus. Dans nos newsletters, nous nous sommes efforcés de vous fournir en permanence des informations et des rapports pertinents afin de vous soutenir au mieux en ces temps de défis.



La décarbonisation de l'économie est un thème central auquel nous accordons une attention particulière. Dans le dernier numéro de notre newsletter, vous trouverez une brève mise à jour sur cet important projet. Avec l'entrée en vigueur imminente de la loi sur le climat et l'innovation (LCI) au 1er janvier 2025, de grands changements se profilent à l'horizon. Notre article vous propose un aperçu de l'état actuel des choses et met en lumière les conséquences que cela aura pour vous et notre secteur.

Nous sommes confrontés à des défis importants, mais aussi à des opportunités qu'il convient de saisir. L'avenir de l'industrie de l'asphalte dépendra en grande partie de notre manière d'aborder les exigences et les normes en constante évolution. En tant qu'association, nous nous efforçons de vous informer au mieux afin de trouver ensemble les meilleures solutions pour un avenir durable.

C'est dans cet esprit que je vous souhaite, au nom de toute l'association asphalttsuisse, de passer de joyeuses fêtes de fin d'année en compagnie de votre famille, de vos amis et de vos connaissances. Que cette période de calme et de réflexion vous apporte une nouvelle énergie pour l'année à venir.

Un autre temps fort nous attend dès le début de la nouvelle année. Nous vous invitons à participer à notre congrès professionnel qui se tiendra le 26 janvier 2024 au Kursaal de Berne. Cet événement sera une excellente occasion d'échanger sur les développements actuels, les innovations et les bonnes pratiques dans notre secteur. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir personnellement et d'envisager ensemble l'avenir de notre secteur dynamique.

Avec nos cordiales salutations et nos meilleurs vœux pour l'année à venir,
Votre

Bernhard Kunz
Président d'asphalttsuisse



L'ASSOCIATION SUISSE DE L'ASPHALTE
VOUS SOUHAITE

Joyeux Noël

ET BONNE ANNÉE !



2024

LA DÉCARBONISATION DE L'ÉCONOMIE : UNE MISE À JOUR

Le 1er janvier 2025, la loi sur le climat et l'innovation LIC entrera en vigueur. Dans notre article, nous vous proposons une mise à jour sur l'état actuel de la situation et sur ce que cela signifie pour vous et pour notre secteur.

§ Selon la situation actuelle, la loi sur le climat et l'innovation entrera en vigueur le 1er janvier 2025. L'objectif de cette loi est la décarbonisation de facto de l'économie d'ici 2050. Au plus tard à cette date, toutes les entreprises devront présenter des émissions nettes nulles. Ce zéro net concerne au moins les émissions dites de scope 1 et de scope 2 - pour en savoir plus, consultez l'encadré d'information sur les émissions.

Une attention particulière est accordée à la production d'énergie à partir de sources fossiles, qui doit déjà être considérablement réduite d'ici 2040. L'obligation de rapport s'applique à toutes les entreprises. De nombreuses PME sont soumises à une obligation de rapport qui exige soit l'élaboration et la justification d'une feuille de route de décarbonisation individuelle, soit la participation à une feuille de route sectorielle élaborée par leur organisation sectorielle faitière. La définition des PME comprend les entreprises dont la consommation annuelle de chaleur est inférieure à 5 GWh ou dont la consommation annuelle d'électricité est inférieure à 0,5 GWh. Dans les secteurs homogènes, les PME ont la possibilité de développer et de soumettre une feuille de route sectorielle spécifique, chaque secteur homogène pouvant présenter une telle feuille de route pour ses PME.

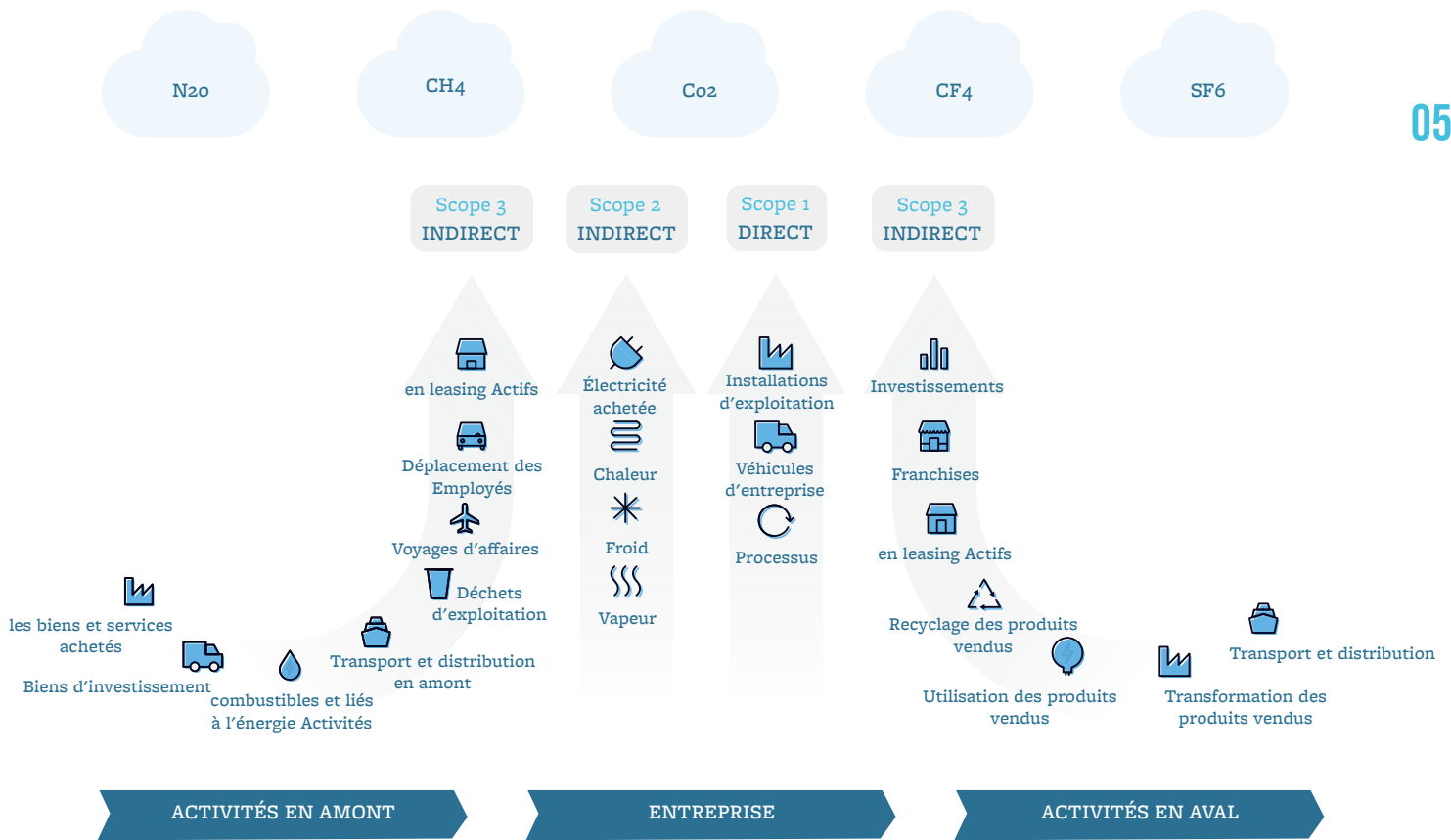
Les quatre mesures suivantes doivent garantir la réalisation des objectifs de décarbonisation :

1. Éviter les sources d'énergie primaire fossiles comme le pétrole ou le gaz naturel
2. Utilisation de nouvelles technologies futures pour réduire les émissions
3. Réduction des émissions grâce au captage et au stockage du CO₂ (Carbon Capture & Storage CCS)
4. utilisation accrue des technologies NET (technologies à émission négative)

Ce qui ne sera par contre pas possible : l'achat de certificats d'émission de CO₂.

Autre point important : les entreprises qui se font exempter de la taxe sur le CO₂ disposeront alors de trois ans, en vertu de la future loi sur le CO₂, pour présenter un plan de route net zéro.



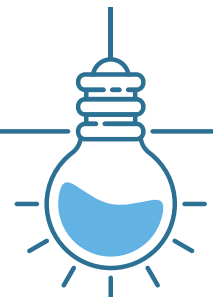


Horaire net zéro

Une feuille de route pour une entreprise doit contenir au moins les éléments suivants :

- Bilan avec toutes les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (scope 1+2), le scope 3 est recommandé (obligatoire en cas de promotion de la feuille de route de la branche par l'OFEN).
- Description des installations et des processus
- Objectif zéro net d'ici 2050 au plus tard, avec des objectifs intermédiaires au moins pour 2030 et 2040
- Chemin d'abaissement, y compris la méthodologie utilisée
- Piste de développement pour la compensation des émissions restantes par des émissions négatives d'ici 2050 au plus tard
- Liste de mesures avec estimation de l'effet escompté

Lors de notre journée d'étude du jeudi 25 janvier 2024, vous pourrez en apprendre davantage sur le thème de l'obligation de rapport et de l'établissement des feuilles de route de décarbonisation obligatoires. Chez asphalt-suisse, nous avons pu convaincre René Baggenstos, expert renommé en la matière, de tenir une conférence plus approfondie dans le cadre de cette journée et nous profiterons de l'occasion pour évoquer avec vous la possibilité d'une feuille de route unique pour la branche. 📌



Exposé : Feuille de route sectorielle pour les usines d'asphalte

Orateur : René Baggenstos, Enerprice AG

Quand : Jeudi 25.01.2024

Où : Journée professionnelle à Berne

RÉSERVER !



06

CONFÉRENCES 2024

JANVIER 2024

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4



Conférence 2024

Quand : 25.01.2024 uniquement pour les membres
et le 26.01.2024 manifestation publique

Lieu du congrès : Berne

Programme de la conférence publique 2024



26 janvier 2024, Kursaal Berne

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre traditionnel congrès asphalt Suisse. Le programme promet d'être informatif, intéressant et enrichissant. Profitez de notre manifestation pour échanger, discuter et vous informer – tant au cours des exposés que de le cadre de la clôture culinaire. Nous espérons accueillir de nombreux invités et vous prions d'attirer l'attention des personnes de votre entourage sur la manifestation, respectivement de les inviter. Du côté d'asphalt Suisse, tous les ingénieurs cantonaux seront comme toujours conviés, et un courrier sera envoyé aux laboratoires de matériaux de construction de toute la Suisse.

PROGRAMME : Vendredi 26 janvier 2024

(pour les membres, les membres associés et les invités ou public sur inscription)

Dès 8h30	Accueil des participants au congrès
9h00	Discours de bienvenue et introduction
9h10	«Asphalte vert, capturer le CO2 dans la rue»
9h35	Transport d'enrobé bitumineux d'une qualité irréprochable
10h00	Documentation numérique orientée vers l'avenir pour la pose de revêtements
10h30	Pause
11h00	Monitoring du bruit des revêtements SDA, mesures possibles pour l'avenir
11h30	Eurobitume en mutation, réorganisation et défis
11h55	«Les bonnes décisions te rendent charismatique»
12h45	Conclusion et clôture officielle du colloque suivie d'un apéritif et du déjeuner

07

LANGUE

Traduction simultanée allemand/français pour tous les participants.

FRAIS DE PARTICIPATION

Membres d'asphalt Suisse	CHF 170.00 par personne
Non-membres	CHF 250.00 par personne

Comprend la participation, la pause café, l'apéritif, le repas de midi et les boissons.
La facture sera établie selon les indications figurant sur l'inscription.

INSCRIPTIONS

par écrit jusqu'au 15.01.2024 au plus tard.

Annulation : Par écrit jusqu'au 19.01.2024

En cas de désinscription après le 19.01.2024 ou d'absence sans désinscription préalable, la totalité des frais de participation est due

[cliquez ici
vers l'inscription](#)

PRÉVISION 

01

Printemps
2024

Rétrospective des réunions

Tout ce qu'il faut savoir sur les réunions en un coup d'œil

